

REUNION CAF 1393 MAISONS-ALFORT

23 OCTOBRE 2012

Représentants de l'ANFR	Président de la CAF Secrétariat de la CAF
Représentants des affectataires	ARCEP Aviation civile Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ministère de la Défense Météo-France Ministère des Transports Radioastronomie.

L'ordre du jour de la séance CAF 1393 du 23 octobre 2012 : 7600 assignations ont été statuées lors de la séance.

Prochaine réunion CAF 1394 : 11 décembre 2012 à 09h30 à Maisons-Alfort.

L'arrêt des fichiers est fixé au 29/11/2012 à 18h00.

Ont été présentés pour la CAF 1393 :

Services de Terre

- Des réseaux indépendants : transports urbains, etc.
- Des réseaux d'infrastructure : ARCEP, Ministère de la Défense, Ministère des Transports : réseaux portuaires et fluviales - Météo-France : Radars - Aviation Civile : AUF, ILS, VOR, DME
- CSA : TNT.

Reprise de l'existant

La reprise des stations terriennes dans le Fichier National des Fréquences touche à sa fin. Il ne reste que les cas les plus complexes à réaliser.

FNF : évolution informatique pour les radars

Des informations sont à ajouter sur les fiches relatives à la déclaration des radars. Le Secrétariat de la CAF contactera chaque affectataire pour effectuer une vérification des données et faire un point sur les données existantes.

Publication des assignations

Les assignations sont publiées officiellement d'une part à l'UIT, par le biais des circulaires du BR, et d'autre part, pour ce qui concerne les assignations du CSA et de l'ARCEP, au J.O. L'Agence sollicite l'avis des affectataires sur ce sujet, un point sera abordé à la prochaine séance CAF.

L'ARCEP souhaiterait voir dans la publication ANFR, la référence à l'UIT, afin de faire la correspondance avec le FNF.

Coordination internationale et notification des services spatiaux

Il a été reçu un important dossier transmis par l'Administration italienne, d'un réseau de 33 stations terriennes, et des demandes provenant d'Allemagne, de la République de Maurice et d'Espagne.

D'autre part, sept stations terriennes : Les Alluets (USABAT 60C), la Haute-Goulaine (SATELLITE DBL), Brest – Crozon - Muneville-le-Bingard (INTELSAT10-359E), Rambouillet (EUTELSAT B 13E) et (EUTELSAT KA-13E), ont été publiées et sont donc inscrites au Fichier de référence international.

Temporaires

Aucune assignation n'est indiquée par les affectataires. L'ANFR relève que l'ARCEP a délivré une autorisation super WIFI dans la bande de fréquences 470-830 MHz, ce qui interpelle l'ANFR, qui traite dans la même bande la protection de la réception TV.

Enregistrement des assignations des opérateurs mobiles

La première assignation relative au système LTE déposée en CAF est une assignation de Bouygues Télécom.

Par ailleurs, les contacts sont assez avancés avec SFR et un peu moins avec Free et Orange.

Points divers

Pour le site du Maïdo à la Réunion, un point sera fait entre l'ARCEP et la Radioastronomie pour la bande 22 GHz. L'ARCEP contactera la Radioastronomie afin de comparer leurs données et calculs respectifs dans le but de dégager une solution.